

DESCRIPTIF DU POSTE

Le conseiller pédagogique départemental en EPS est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN de la Corrèze. Il représente l'IA-DASEN, à sa demande, sur les projets ou opérations liées à l'EPS.

Son secteur d'intervention s'étend sur le département de la Corrèze et pourra concerner, dans le cadre de sa lettre de mission, des actions de formation académiques.

MISSIONS

Le conseiller pédagogique E.P.S a pour mission d'impulser, de développer et de mettre en œuvre, la politique départementale de l'EPS. Il coordonne et anime les actions de l'équipe EPS départementale 1erdegré.

- Participation, élaboration et mise en oeuvre du plan départemental de formation (PDF) : EPS, formations interdisciplinaires, formation des directeurs d'école, formations inter-degrés, formations hybrides, ...
- Participation à la mise en oeuvre de la réforme des cycles d'enseignement visant la continuité des apprentissages dans le cadre de la scolarité obligatoire,
- Participation aux travaux du groupe ressource académique EPS,
- Collaboration avec l'IA-IPR EPS sur des dossiers inter-degrés et avec les professeurs de l'INSPE dans le cadre de la formation initiale des PE,
- Collaboration avec les collectivités territoriales pour la répartition des installations sportives mises à la disposition des écoles,
- Collaboration avec le service SDJES (continuité éducative, formations « croisées », école ouverte, vacances apprenantes, aisance aquatique, 30 mn APQ...),
- Impulsion et suivi des démarches de partenariats : collectivités territoriales, USEP, mouvement sportif (CDOS, comités sportifs, clubs...),
- Impulsion et suivi de projets écoles/collectivités concernant les rythmes éducatifs,
- Impulsion, organisation et suivi des rencontres sportives, des projets, de la vie statutaire du comité départemental USEP,
- Animation de COPIL avec les partenaires : Génération 2024, SRAV...,
- Gestion et suivi des agréments des intervenants extérieurs et des structures d'accueil,
- Gestion et suivi des conventions avec les partenaires,
- Participation aux commissions de recrutement et/ou aux jurys de concours.

COMPETENCES ATTENDUES

Le candidat est un professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF spécialité EPS ou un professeur d'EPS. A minima, il montrera des compétences et un intérêt dans la formation des maîtres et pour l'enseignement de l'EPS. Des connaissances didactiques et pédagogiques sont indispensables à l'exercice de la fonction. Il est nécessaire de posséder :

- Des capacités d'initiatives, pour l'élaboration et le suivi du projet départemental EPS, pour le montage et le suivi de projets spécifiques, ainsi que le sens de la communication et une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes.
- Des capacités relationnelles au service des enseignants et des partenaires.
- Des connaissances relatives aux enseignements de l'EPS de l'école maternelle au collège et à sa réglementation.
- Des connaissances du sport, scolaire (USEP, UNSS, FFSU), fédéral et territorial.
- Une capacité d'identification, d'accompagnement et de diffusion des pratiques pédagogiques innovantes.
- Une maîtrise des TICE au service de la mise en place d'indicateurs, de la production de ressources, et du suivi du site départemental EPS.